

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le mardi dix février deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe

Absents représentés :SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAÏN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Absents excusés : BRACCO Patrice, DORDE Maeva, CHIBANI Franck

Absents : BEUGNIET Pierre, ANTOINE SAVARY Kathia,

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 02 06

Objet :

Demande de financement pour le projet de rénovation des logements de la gendarmerie

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la nécessité de maintenir des conditions de logement conformes et attractives pour les personnels de la gendarmerie nationale,

Considérant que les six logements de la gendarmerie situés, 2 chemin du Castel, à L'Escarène, se sont progressivement dégradés au fil des années,

Considérant qu'une visite de contrôle de l'état actuel de ces six logements a été réalisée dernièrement par le cabinet d'architecte ZUO,

Considérant qu'il ressort de cette visite que, hormis le logement des GAV, les autres logements ont bénéficié d'un nouveau revêtement de sol et de la réfection des installations électriques,

Considérant que ces éléments ont permis d'alléger le programme initial de travaux défini en 2019,

Considérant toutefois la nécessité d'engager une première tranche de travaux de rénovation afin d'améliorer durablement le confort, la performance énergétique et la sécurité des logements,

Transmis à la Préfecture le :Date visa

Affiché le : 27/02/26

AR Prefecture

006-210600573-20260225-260206-DE
Reçu le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026

Considérant que d'autres tranches de travaux ultérieures porteront sur la rénovation et l'extension de la brigade ainsi que sur l'extension des logements, sous réserve du retour et de la validation du service des affaires immobilières,

Considérant que la commune souhaite engager cette première tranche de travaux dès l'année 2026,

Considérant que le coût estimatif des travaux de rénovation des six logements s'élève à 446 825,50 € HT, soit 536 190 ,60, € TTC,

Considérant que ce coût est complété par des frais de maîtrise d'œuvre et de missions annexes (étude thermique, coordination SPS, contrôle technique...) estimés à 84 159 € HT soit 100 990,20 € TTC, et un coût relatif à l'assurance dommage ouvrage estimé à 8 000 € HT soit 9 600 € TTC

Le maire propose au conseil municipal d'engager cette première tranche de travaux et de solliciter des subventions auprès des partenaires suivants :

- l'État, au titre de la DETR et / ou DSIL, ou de tout autre dispositif mobilisable : 50 %
- Conseil départemental : 30 %
- Commune : 20 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du maire, après en avoir délibéré

-Approuve le projet de rénovation de six logements de la gendarmerie, constituant une première tranche de travaux, pour un démarrage prévisionnel en 2026 ;

-Approuve le coût prévisionnel de l'opération, comprenant les travaux ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre et missions annexes ;

-Autorise monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État (DETR ou /et DSIL ou autre dispositif), du Conseil départemental, selon le plan de financement suivant :

COUTS HT		RECETTES HT	
Travaux de rénovation	446 825,50	Etat (50%)	269 492,25
Maîtrise d'œuvre et missions annexes (étude thermique, SPS, CT, AMO, BET)	84 159,00	Conseil départemental (30%)	161 695,35
Dommage ouvrage	8 000,00	Commune (20%)	107 796,90
TOTAL	538 984,50	TOTAL	538 984,50

-Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 27/02/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260225-260206-DE
Reçu le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026

-Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits dans le budget principal de la commune

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAINE Laurence représentée par DONADEY Pierre

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 27/02/26

AR Prefecture

006-210600573-20260225-260206-DE
Reçu le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026

